

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID: 085-248500621-20230628-D62_23JUIN-DE

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 28 juin 2023

Date de convocation : 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS: Christophe HOGARD – Luc SOULARD (sauf aux délibérations 34 et 35) – Angélique RICHARD – Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS: Patrick MANDIN - Sabine LOIZEAU

LES EPESSES: Jean-Louis LAUNAY - Hélène POINGT-GASKA - Philippe ALBERT

BEAUREPAIRE: Franck GAUTHIER - Jérôme GUERRY

VENDRENNES: Roseline PHLIPART (sauf à la délibération 50)

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37 Nombre de conseillers présents : 28

27 aux délibérations 34, 35 et 50

Nombre de conseillers votants : 35

34 aux délibérations 34, 35 et 50

Pouvoirs:

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD Odile PINEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD Jean-Michel HUMEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Excusés:

Elodie BRANGER - Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Patrice BOUANCHEAU

62. REGLEMENT GENERAL DES ANIMATIONS ORGANISEES PAR L'OFFICE DE TOURISME - Rapporteur : Landry RONDEAU

Dans le cadre de ses activités de développement et d'animation touristique, l'Office de Tourisme du Pays des Herbiers a mis en place de nombreuses animations, pour certaines gratuites comme les balades natures ou les noctambules et d'autres payantes comme les veillées, le goûter aventure ou le concert à la bougie. La plupart de ces animations font l'objet d'inscriptions.



Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID: 085-248500621-20230628-D62_23JUIN-DE

Département de la Vendée

Afin d'encadrer les animations organisées par l'office de tourisme, de prévenir les litiges et de satisfaire à l'obligation réglementaire de bonne information des usagers, il est proposé d'approuver un règlement général applicables aux animations de l'Office du tourisme.

Il précise:

- les modalités d'inscriptions,
- les modalités de paiements,
- les conditions d'annulation et de remboursement,
- la protection des données personnelles.
- l'utilisation des photos et vidéos qui pourraient être utilisées à des fins non commerciales par l'office de tourisme.

Vu le projet de règlement ci-annexé,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'office du Tourisme du 11 mai 2023, Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le projet de règlement général des animations organisées par l'Office de Tourisme du Pays des Herbiers ;

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Patrice BOUANCHEAU, Secrétaire de séance

Transmis en Préfecture le : Publié électroniquement le : N 5 JUIL. 2023

0 5 JUIL 2023

Pour copie conforme, Christophe HOGARD, Président